

7^{es} Assises nationales

Patrimoine bâti et développement local

Atelier 3

Mieux identifier et valoriser son patrimoine par les labels

Le label Ville et Pays d'art et d'histoire

L'ANVPAH et VSSP, un réseau en France qui couvre l'ensemble du territoire

- **2000** : création de l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés

21 adhérents

- octobre **2010** : **164 adhérents**

L'Association constitue aujourd'hui un réseau de plus de **160** membres, regroupant des villes et territoires de toute échelle échangeant leurs compétences, expériences et interrogations dans les domaines du patrimoine et de l'urbanisme, aussi bien en ce qui concerne la protection, la gestion que la médiation.

En regroupant les villes qui ont choisi la voie de l'excellence pour travailler sur le patrimoine, l'association dispose d'un **réseau de compétences** en matière de restauration, réglementation, formation des professionnels, recherches et sensibilisation des publics.



Le label Ville et Pays d'art et d'histoire

▪ Quelques chiffres

- **1985** : création du label Ville d'art et d'histoire (VAH)
- 1987 : 1^{er} Pays d'art et d'histoire (PAH) labellisé (Montmorillonnais)
- **octobre 2010 : 146 VPAH**
- prochain conseil national des VPAH : 18 novembre 2010

▪ Un partenariat

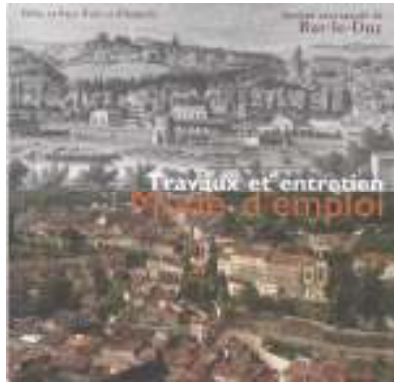
Entre le ministère de la culture et de la communication et les collectivités qui s'engagent dans une politique de valorisation de l'architecture et du patrimoine

▪ Élargissement des champs du patrimoine

Patrimoine architectural, industriel, minier, vernaculaire, paysager, naturel, agropastoral, immatériel ...



Les missions du label



▪ Sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et en faire les ambassadeurs de leur territoire

Actions :

- Visites thématiques, visites de chantiers, visites de quartiers réhabilités
- Réunions publiques
- Expositions
- Publications ...

▪ Initier le public jeune à l'architecture au patrimoine et à l'urbanisme

Actions :

- Ateliers en temps scolaire et hors temps scolaire,
- Classes patrimoine
- Livrets pédagogiques ...

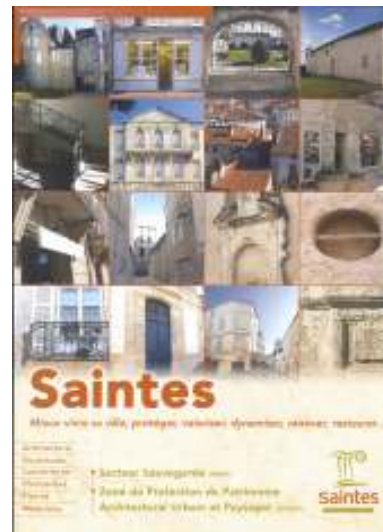
▪ Accueillir le public touristique

Actions :

- Programme de visites générales ou thématiques ...

L'élargissement des missions du label

- Développer une politique de connaissance, inventaire, recherche et publication
- Accompagner les projets scénographiques
- Accompagner la création d'outils d'urbanisme



Les objectifs du label



- Favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager

- Fédérer les acteurs autour d'un projet patrimonial



- Rechercher une identité partagée

- Accompagner les opérations urbaines

- Promouvoir un tourisme de qualité

Les critères de labellisation

- La collectivité doit mener une politique volontaire de promotion de la qualité architecturale et de mise en valeur patrimoniale
- Une forte volonté politique doit accompagner la candidature
- Le projet doit s'intégrer dans une démarche culturelle globale



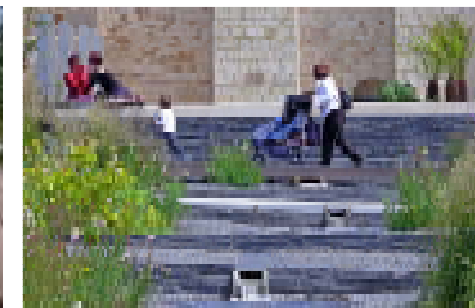
Les engagements de la collectivité

- **Mettre en place une démarche active de connaissance, de conservation et de médiation du patrimoine**
- **Recourir à un personnel qualifié**
 - animateur de l'architecture et du patrimoine
 - guides-conférenciers
- **Créer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)**

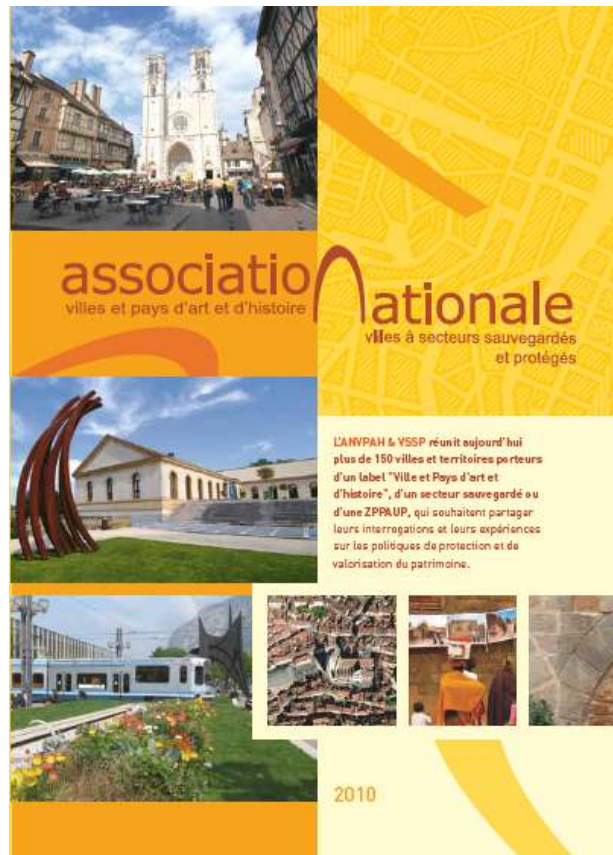


Conclusion

Le label Ville et Pays d'art et d'histoire donne aux collectivités l'opportunité de jouer un rôle actif dans la préservation et la valorisation de leur patrimoine.



Merci de votre attention



Association Nationale des Villes et Pays d'Art et
d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés
et Protégés

Château Neuf - Place Paul Bert
64100 Bayonne-France

Tel/Fax : +33 (0) 559595631

Mail : service@an-patrimoine.org

Site national : www.an-patrimoine.org
Site international : [www.an-patrimoine-
echanges.org](http://www.an-patrimoine-
echanges.org)